

Le 16/01/2014

LETTRE OUVERTE CTL 2ème convocation DU 16 janvier 2014

Monsieur le Directeur,

Alors que l'on aurait pu jouer dans le long métrage, on préfère jouer dans le court métrage.

Vous dynamitez, vous dispersez, vous ventilez, vous atomisez à tel point que votre document préparatoire en oublie une suppression nette de deux cadres A+, inspecteurs principaux de la filière fiscale, étonnement supplémentaire les cadres A + n'étant plus régis par les filières. Certes si ces postes étaient gelés, gelée qui sent plus le vitriol que la pomme, dixit les Tontons flingueurs, ces postes sont supprimés mais n'apparaissent pas dans les tableaux chiffrés transmis.

Voici votre explication : Dans le cadre la mise à jour de la cartographie des emplois d'inspecteurs principaux, la DGFIP souhaite apurer les emplois d'inspecteurs principaux structurellement vacants depuis plusieurs années. La DDFIP de Meurthe et Moselle est concernée par la suppression de 2 emplois d'inspecteurs principaux- filière fiscale.

Prendriez-vous les représentants Solidaires Finances publiques du personnel pour des ânes Martin au point qu'ils ne sachent pas déchiffrer ces documents ? Si l'on ajoute ces deux suppressions d'emploi, nous arrivons malheureusement à un nombre net de dix neuf emplois supprimés et non dix sept comme annoncés. «Ce serait professionnel de vérifier la qualité du breuvage.»

Sur ce point, estimant que vos documents préparatoires sont erronés, nous avons une raison de plus de ne pas siéger à un CTL suppression «SOS Emplois Fantômes».

Serait-ce encore un tour de passe-passe de M. BEZARD CIMOIRE ? Au niveau national, cela concernerait de 100 à 150 emplois d'IP gelés et supprimés. «Faut R'connaître, c'est du lourd dans l'enfumage!!!»

Nous déplorons que ces suppressions de cadres A+, une fois re-budgétisées ne permettent pas de créer des postes de cadres B et C à la DGFIP, qui contribuent majoritairement aux suppressions d'emplois.

Comme pour les loyers budgétaires : c'est un scandale!!!

Les loyers budgétaires des administrations financières sont ceux qui subissent l'augmentation la plus significative, alors même que ce sont elles qui ont réduit le plus leurs surfaces : 291.000 m2 pour la seule DGFIP sur les 525.264 m2 abandonnés par le Ministère entre 2007 et 2011!

De plus, il est significatif de constater que la DGFIP, dont les loyers budgétaires seront portés à 261 Millions € pour 2014 (242 Millions en 2012), acquitte plus de 23% des loyers budgétaires de toute la Fonction Publique alors qu'elle n'occupe que 5% des surfaces ! Certes, nous avons plus de bureaux que d'entrepôts ! Mais tout de même... L'exemplarité a ses limites, surtout en période de restriction ! Car au bout du compte, le loyer budgétaire, ce n'est rien d'autre qu'un gel de plus!

Pire encore, une partie des 20% de retour sur les loyers budgétaires qui auraient dû être consacrés à l'amélioration du parc immobilier de la DGFIP a été ...gelée!

Ce sont près de 50 millions d'euros qui auraient dû revenir à la DGFIP en 2013, or seuls 2 millions ont clairement été budgétés par exemple pour 137 projets d'amélioration liés à la sécurité. Au total, combien sont réellement revenus à la DGFIP pour «améliorer le parc» ?

Revenons maintenant à des propos plus techniques, cette deuxième convocation va entériner les suppressions de postes en Meurthe-et-Moselle, sans nous bien sûr. Certes ! Mais nous tenons à vous rappeler quand même les attributions nouvelles du CHSCT. En effet « CT » en majuscules signifie : Conditions de Travail deux consonnes que vous devez voir en minuscule puisqu'encore une fois, vous oubliez l'article 57 du règlement intérieur qui stipule que le CHSCT doit être consulté en cas de réorganisation importante.

Suppressions d'emplois, réductions budgétaires ont pour corolaire une souffrance accrue au travail et une perte de sens au travail de vos agents .

«On aurait pu se replier de mauvaise humeur, maintenant on se replie fâché.»